

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 04/05/2017

Le 11 Mai 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Pierre PERNET, Etienne SERRAT, Martial THEVENET.

Assistaient : Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (DGS-CCDSV), Christine FORNES (Ambérieux), Gérard CARDOSA (Misérieux), Caroline HENGY (SM Val de Saône Dombes).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY.

OBJET : TOURISME – MISE A DISPOSITION DE SYSTEME AUDIO D'AIDE A LA VISITE – OFFICE DE TOURISME ARS TREVOUX

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle que dans le cadre de la démarche sur l'accessibilité des visites guidées, la Communauté de communes a acquis un kit de systèmes audio d'aide à la visite pour les personnes malentendantes.

Ce système peut être utilisé dans des lieux où le silence est requis comme les lieux de culte, ou pour améliorer le confort d'écoute d'un groupe.

La Communauté de communes met à la disposition de l'Office de tourisme Ars Trévoux un kit complet pour 40 personnes et 2 guides afin d'améliorer l'offre accessible des visites guidées. Ce matériel sera stocké dans les locaux de l'Office de tourisme Ars Trévoux. Le kit complet sera mis à disposition des guides conférenciers qui effectuent les visites guidées pour l'Office de tourisme Ars Trévoux et pour le Pays d'art et d'histoire porté par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit en contrepartie de quoi l'office de tourisme assure l'entretien des audioguides.

Une convention fixant les obligations d'entretien et d'assurance du preneur (office de tourisme Ars Trévoux) a été établie. Elle a une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

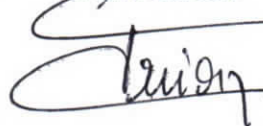
Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de système audio d'aide à la visite à l'office du tourisme d'Ars- Trévoux pour une durée de 1 an renouvelable,
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 11/05/2017

Le Président,
Bernard GRISON



- 6 JUIN 2017

- 6 JUIN 2017